



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 278-2019/BAPS/DENV

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DENV	1
Comité de gestion ZCO	1
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

approuvant le plan de gestion du parc provincial de la ZONE CÔTIÈRE OUEST (ZCO)

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la demande d'avis des services publics intéressés en date du 1^{er} février 2019 ;

Vu la demande d'avis des aires coutumières Xârâcùù et Ajië-Aro en date du 1^{er} février 2019 ;

Vu l'avis du Conservatoire des Espaces Naturels en date du 5 mars 2019 ;

Vu l'avis de la Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie en date du 1^{er} mars 2019 ;

Vu l'avis de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales en date du 1^{er} mars 2019 ;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 1^{er} mars 2019 ;

Vu le procès-verbal d'assemblée générale du comité de gestion de la Zone Côtière Ouest du 27 juillet 2018 ;

Vu l'avis du comité pour la protection de l'environnement en date du 15 mars 2019 ;

Vu le rapport n° 2738-2019/3-ACTS/DENV du 18 février 2019,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 AVRIL 2019 , LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvé le plan de gestion du parc provincial de la Zone Côtière Ouest (ZCO), annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.